



## Remboursement de caution de location

Par **hemil**, le **06/02/2010** à **11:05**

Bonjour,

je souhaiterais avoir des éclaircissements et les recours possibles (s'il y a lieu) par rapport à mon cas.

j'ai occupé une chambre de la période d'octobre à décembre (17) de cette année. pour l'obtenir, je suis passé par une agence immobilière qui m'a remis un contrat de location stipulant (260 euros de loyers+70 euros de charges, et chauffage collectif). seulement, dès mon entrée dans la chambre, le chauffage était inexistant, et ce malgré mes relances incessantes auprès de l'agence immobilière en question. je suis resté dans cet état 2 mois au point d'avoir des soucis de santé (engelures) qui m'ont contraint à effectuer une demande auprès du Crous, qui m'a attribué une chambre par la suite. sitôt, j'ai pris la chambre et j'ai signalé à l'agence immobilière mon départ, et les raisons de ce départ (je ne lui ai pas déposé de préavis; et j'ai payer le mois de décembre: le 17 décembre). aussi, j'ai demandé un remboursement par le propriétaire de ma caution (260 euros), qui d'après l'agent immobilier se refuse à me la rembourser). j'ai par ailleurs demandé à l'agent immobilier le contact téléphonique du propriétaire, mais ce-dernier se refuse à me la communiquer.

NB: je tiens à signaler que j'ai toujours payer mes factures à temps, et les 70 euros de charges incluant le chauffage, et ce malgré le fait qu'il soit inexistant.

Par **Marion2**, le **06/02/2010** à **14:58**

Bonjour,

Aviez-vous envoyé un courrier recommandé AR à l'agence cncernant le chauffage ?

Je vous conseille de contacter l'ADIL, Association de Défense des locataires et qui assure des permanences juridiques gratuites.

Votre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.

CDT

Par **hemil**, le **06/02/2010** à **15:36**

bonjour,  
merci pour réponse. je n'ai pas en effet, envoyé de courrier recommandé AR à l'agence, mais je m'y suis rendu à plusieurs reprises, et l'agent immobilier en question était au courant, naturellement.